

Scarabée japonais



Des captures de scarabées japonais (*Popillia japonica*) ont été récemment faites sur les communes de Gilly et Bursins.

Le scarabée japonais est capable de causer des dégâts importants sur de nombreuses plantes cultivées et ornementales, car il est polyphage ; à l'état larvaire, il s'attaque aux racines de gazons, pelouses et autres couverts herbacés.

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et affaires vétérinaires (DGAV) a pris une Décision de Portée Générale (DPG) et placé la Commune de Genolier en zone tampon. Voici les mesures spécifiques visant à éviter ou à freiner l'installation de foyers durables :

INTERDICTION :

- De déplacer du matériel végétal jusqu'au 30 septembre 2025
- De déplacer de la terre du 1^{er} octobre 2025 au 31 mai 2026

OBLIGATION :

- Nettoyer les véhicules et équipements utilisés pour le travail du sol après utilisation

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site du canton de Vaud

<https://www.vd.ch/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/divers#c2119065>

Nous vous remercions de votre collaboration et vous présentons nos meilleures salutations.

La Municipalité